



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 91947

## Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des psychomotriciens en France. Afin de répondre aux besoins grandissants de la population et de permettre de reconnaître le niveau élevé d'expertise indispensable pour garantir aux Français des soins psychomoteurs de haute qualité, les psychomotriciens ont demandé le passage à cinq années d'études assorti du grade de master. Les psychomotriciens se montrent très inquiets face à l'interruption des travaux de réingénierie concernant la formation de leur profession et ce, depuis 4 ans. L'échéancier des accords de Bologne (fin des travaux de réingénierie des diplômés des professions paramédicales en 2017) indique l'importance de prendre en considération dans les plus brefs délais la situation des psychomotriciens. Aussi souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement face à l'inquiétude grandissante des psychomotriciens.

## Texte de la réponse

Lors de la Grande conférence de santé, le 11 février 2016, la ministre chargée de la santé a présenté, avec le Premier ministre, la feuille de route des métiers de la santé, dont l'un des axes majeurs est la poursuite du rapprochement entre les formations paramédicales, dont celle des psychomotriciens, et l'Université. C'est avec cet objectif et en s'appuyant sur les conclusions du rapport des deux corps d'inspections des affaires sociales et de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche (IGAS-IGAENR) sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif Licence-Master-Doctorat (LMD), qu'une reprise des travaux de réingénierie de l'ensemble des formations ayant vocation à intégrer le processus LMD, incluant la formation des psychomotriciens, doit être définie prochainement. Attentive aux souhaits exprimés par les professionnels et les étudiants, ainsi qu'aux exigences de qualité et de sécurité des soins, la ministre souhaite que ces travaux puissent aboutir à une formation répondant aux attentes de l'ensemble des acteurs concernés et aux besoins de santé de la population.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91947

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [15 décembre 2015](#), page 31

**Réponse publiée au JO le :** [19 avril 2016](#), page 3313